

## Formation d'Entraîneur Régional

### PRESENTATION GENERALE

Elle se décompose en deux formations distinctes ER1 et ER2.

- **Le niveau ER1 → "Premier pas dans l'entraînement"**, donne les bases à tout candidat qui veut s'investir dans l'entraînement. Il est considéré comme un tronc commun aux formations régionales (ER et ER Beach).
- **Le niveau ER2 → "Vers l'entraîneur confirmé"**, propose un perfectionnement à celles et ceux qui veulent poursuivre vers l'optimisation de l'entraînement compétitif en volley-ball.

#### Public concerné :

Entraîneur qui se destine à encadrer une population jeune ou adulte orientée vers une pratique de compétitions masculines ou féminines.

#### Objectif de la formation :

- Se familiariser avec les principes de l'entraînement, entrer dans les logiques qui sous-tendent l'organisation de l'entraînement.
- Inscrire l'équipe et le joueur dans une dynamique de progrès.

#### Compétences majeures développées

- Compétences liées à la formation individuelle et collective des joueurs et à la conduite d'équipe.
- Connaître le cadre institutionnel de la pratique.
- Analyser les caractéristiques de la performance en Volley-Ball.
- Connaître les principes d'organisations collectives.
- Savoir encadrer une équipe en vue de la compétition régionale.

#### Conditions à remplir :

Etre Licencié(e) et majeur(e). Pas de pré requis pour l'ER1, pour se présenter à la formation ER2, il faut avoir certifié la formation ER1.

#### Durée :

ER1 : 35 heures.

ER2 : 35 heures.

#### Evaluation et suivi de la formation :

Formation réalisée par l'équipe technique régionale sous la responsabilité d'un cadre technique régional.

##### **ER1 :**

- Suivi effectif de la totalité de la formation.
- Ecrits : "question du jour", production d'une séance complète, dossier...
- Evaluation pédagogique.
- Evaluation durant le stage.

##### **ER2 :**

- Suivi effectif de la totalité de la formation.
- Ecrits : "question du jour", production d'une séance complète...
- Evaluation pédagogique.

.../...

.../...

- Validation finale en club, Centre Régional d'Entraînement ou CDE par le responsable de la formation.

**Validité du diplôme :**

Revalidation tous les 4 ans par la participation à une journée ou un séminaire de formation continue des entraîneurs régionaux, organisé par la commission régionale technique (*organisation par la ligue ou le comité*). Possibilité d'obligation de diplôme au niveau des championnats régionaux.

**Evolutions possibles :**

EF1 après certification de niveau par le Formateur Animateur de Réseau de la zone technique (*fiche d'évaluation d'entrée en formation d'entraîneur fédéral*) ou un membre de la commission régionale technique habilité. Accès au Brevet Professionnel Jeunesse et Education Populaire (BPJEPS) Sports Collectifs.

**Responsable du dossier d'inscription**

Ligue ou Comité Départemental.

**Coordonnateur**

Responsable Régional de formation : ATR, ADR, ATD, ADD ou CTS.

**Dates et Lieux**

Définis dans le calendrier régional de formation.

**Nombre de stagiaires**

Maximum 20 personnes.

**Frais pédagogiques de formation**

A la discrétion de l'organisateur, incluant la fourniture de publications fédérales à la clôture de la formation.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (*AGEFOS ou autres...*)

**Réservation**

Montant à la discrétion de l'organisateur.

**Date limite d'inscription**

15 jours avant la première journée.

